

## « POUR UNE RETRAITE PLUS SIMPLE, PLUS JUSTE POUR TOUS » ?

www.gouvernement.fr 30 novembre 2018

Le projet de retraite est un mille-feuille qui rassemble une multitude de couches, indépendantes les unes des autres. Si le support du projet est un système de retraite à points, le gouvernement y rajoute :

- une règle d'or d'équilibre,
- des modifications du minimum vieillesse et du Minimum Contributif,
- un séisme sur les pensions de réversion,
- les périodes assimilées, les droits familiaux, ...

**Il est faux de croire que les salariés des Régimes Spéciaux ou les fonctionnaires sont mieux lotis** (Economie et Statistique, INSEE, 1er mars 2017). L'écart entre la pension et le salaire de référence est de 73.9% dans le Public contre 75.2% dans le privé (ministère des Affaires Sociales, 2015). Et même si les systèmes sont bien différents, cela est justifié pour **corriger des écarts de salaires, de primes et de conditions de travail.**

Aujourd'hui, pour les salariés du privé, la pension est calculée sur **la moyenne des 25 meilleures années**. Cela induit que sur les 43 années de travail nécessaires (personnes nées à partir de 1973), **le système enlève les 22 moins bonnes** (périodes de chômage, au bas de l'échelle, ...) : perfectible, **notre vieux modèle est indulgent et corrige les écarts !**

Demain, avec le projet de retraite MACRON, le système sera intolérant : **toutes les périodes seront prises en compte, même les moins bonnes...**

### LES PENSIONS VONT DONC TOUTES MÉCANIQUEMENT BAISSER !

la **cg**t exige le **retrait du projet** MACRON / DELEVOYE / PIETRASZEWSKI et revendique **l'abrogation des contre réformes successives des retraites** avec :

- le retour au droit à la retraite complète à 60 ans (55 ans pour les travaux pénibles et postés).
- au maximum 37,5 années de cotisations (temps de formation après l'enseignement secondaire, de chômage de temps partiel inclus) **sans décote.**
- une retraite minimale à hauteur du SMIC.
- l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires.



PERMANENCES  
LUNDI, MARDI ET JEUDI

@ [cgt@ch-alpes-isere.fr](mailto:cgt@ch-alpes-isere.fr)

☎ 04 76 56 44 58

▪ IMPRIMÉ PAR NOS SOINS ▪ NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE ▪  
▪ RETRAITE : LE VRAI DU FAUX ! N°1 ▪ 21 DÉCEMBRE 2019 ▪

## « POUR UNE RETRAITE PLUS SIMPLE, PLUS JUSTE POUR TOUS » ?

www.gouvernement.fr 30 novembre 2018

Le projet de retraite est un mille-feuille qui rassemble une multitude de couches, indépendantes les unes des autres. Si le support du projet est un système de retraite à points, le gouvernement y rajoute :

- une règle d'or d'équilibre,
- des modifications du minimum vieillesse et du Minimum Contributif,
- un séisme sur les pensions de réversion,
- les périodes assimilées, les droits familiaux, ...

**Il est faux de croire que les salariés des Régimes Spéciaux ou les fonctionnaires sont mieux lotis** (Economie et Statistique, INSEE, 1er mars 2017). L'écart entre la pension et le salaire de référence est de 73.9% dans le Public contre 75.2% dans le privé (ministère des Affaires Sociales, 2015). Et même si les systèmes sont bien différents, cela est justifié pour **corriger des écarts de salaires, de primes et de conditions de travail.**

Aujourd'hui, pour les salariés du privé, la pension est calculée sur **la moyenne des 25 meilleures années**. Cela induit que sur les 43 années de travail nécessaires (personnes nées à partir de 1973), **le système enlève les 22 moins bonnes** (périodes de chômage, au bas de l'échelle, ...) : perfectible, **notre vieux modèle est indulgent et corrige les écarts !**

Demain, avec le projet de retraite MACRON, le système sera intolérant : **toutes les périodes seront prises en compte, même les moins bonnes...**

### LES PENSIONS VONT DONC TOUTES MÉCANIQUEMENT BAISSER !

la **cg**t exige le **retrait du projet** MACRON / DELEVOYE / PIETRASZEWSKI et revendique **l'abrogation des contre réformes successives des retraites** avec :

- le retour au droit à la retraite complète à 60 ans (55 ans pour les travaux pénibles et postés).
- au maximum 37,5 années de cotisations (temps de formation après l'enseignement secondaire, de chômage de temps partiel inclus) **sans décote.**
- une retraite minimale à hauteur du SMIC.
- l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires.



PERMANENCES  
LUNDI, MARDI ET JEUDI

@ [cgt@ch-alpes-isere.fr](mailto:cgt@ch-alpes-isere.fr)

☎ 04 76 56 44 58

▪ IMPRIMÉ PAR NOS SOINS ▪ NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE ▪  
▪ RETRAITE : LE VRAI DU FAUX ! N°1 ▪ 21 DÉCEMBRE 2019 ▪